



*à rappeler dans toute correspondance*

**DOSSIER : N° DP 013 043 25 F0013**

Déposé le : 09/02/2025

Demandeur : Monsieur LORIETTE Cyrille

Sur un terrain sis à : 6 Chemin de la Farigoule à  
GIGNAC-LA-NERTHE (13180)

Références cadastrales : 43 AV 455

**Le Maire,**  
Chevalier dans l'Ordre National  
de la Légion d'honneur 

Monsieur LORIETTE Cyrille  
6 chemin de la Farigoule  
13180 GIGNAC-LA-NERTHE

Affaire suivie par VIGIER Magali  
04.42.09.36.02 / [urbanisme@mairie-gignaclanerthe.fr](mailto:urbanisme@mairie-gignaclanerthe.fr)

**OBJET : Retrait avant décision d'une Déclaration Préalable**

**REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du 09/02/2025**

**Votre demande de retrait du dossier n° DP 013 043 25 F0013.**

Monsieur,

En date du 19 février, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 013 043 25 F0013** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à GIGNAC-LA-NERTHE,  
Le 20/02/2025

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.